Arrêté n° 97 CM du 26 janvier 2023 portant nomination de Mme Teanini Tematahotoa pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'établissement public industriel et commercial dénommé “Institut du cancer de Polynésie française - Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai”

(NOR : ICP23000031AC)
Paru in extenso au journal officiel n°9 N du 31/01/2023 à la page 1885 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 31/01/2023

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de la santé, en charge de la prévention,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d’autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d’autonomie de la Polynésie française ;
Vu l’arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l’arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 2016-38 du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;
Vu l’arrêté n° 1291 CM du 13 juillet 2021 modifié portant création et organisation de l’établissement public industriel et commercial dénommé “Institut du cancer de Polynésie française - Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai” ;
Vu l’arrêté n° 96 CM du 26 janvier 2023 portant fin de fonction de Mme Tamara Drape-Pommier en qualité de directrice par intérim de l’établissement public industriel et commercial dénommé “Institut du cancer de Polynésie française - Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai” ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 janvier 2023,

Arrête :

Article 1er

Mme Teanini Tematahotoa est nommée en qualité de directrice par intérim de l’établissement public industriel et commercial dénommé “Institut du cancer de Polynésie française - Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai”, à compter du 13 février 2023.

Art. 2

Le ministre de la santé, en charge de la prévention, est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 janvier 2023.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre de la santé,
Jacques RAYNAL.